

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-150

OBJET : Annule et remplace l'arrêté n° MA-ART-2022-143 réglementant la circulation rue d'Harcourt et rue de Verdun à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SITPO pour des travaux de réhabilitation de réseaux AEP-EU-EP rue d'Harcourt et rue de Verdun, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, par phase (plan cf) à partir du 29 août et jusqu'au 28 octobre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise SITPO est autorisée à empiéter sur la chaussée :

- Rue HARCOURT - Secteur 1 (entre la rue de Courvaudon et la place de l'Hôtel de Ville) - du 29/08/2022 au 16/09/2022 - Circulation alternée
- Rue HARCOURT - Secteur 2 (devant la place de l'Hôtel de Ville) - du 14/09/2022 au 23/09/2022
- Rue HARCOURT / rue de VILLERS - Secteur 3 (depuis la place de l'Hôtel de Ville jusqu'à la rue de Caen) - du 23/09/2022 au 07/10/2022 - Circulation alternée
- Rue de Verdun - Secteur 4 - du 07/10/2022 au 21/10/2022 - Route barrée, la rue du Square est en double sens
- Rue de Verdun - Secteur 5 - du 19/10/2022 au 28/10/2022 - Route barrée



Pendant la durée des travaux, des points de collecte des ordures ménagères seront mis en place aux points indiqués en fonction de l'avancée des travaux.

Article 2 : SITPO est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de la gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD
- Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Le service ordures ménagères de Pré-Bocage Intercom,
- L'entreprise SITPO.

Pour extrait certifié conforme
P./ le Maire, L'Adjointe au Maire,

Chantal PUCEL

